

OBJET : Changements au projet désigné du Port de Contrecoeur, document de 439 pages de l'APM, publié le 30 juillet 2025 sur le site de l'AEIC.

Comme citoyenne de Contrecoeur, je conteste plusieurs Changements au projet désigné du Port de Contrecoeur de l'APM qui totalisent 439 pages. Je déplore la période trop courte de 21 jours accordée par l'AEIC pour une consultation publique sur des changements aussi nombreux et importants. Je déplore que le Port de Montréal ait annoncé des travaux préparatoires qui abattront 3 000 arbres, entre autres, sans que les conclusions de la consultation publique de l'AEIC soient connues. C'est un manque de respect envers un processus démocratique de consultation des scientifiques et des citoyens.

Je demande un moratoire sur le projet du Port de Contrecoeur, jusqu'à ce que le Rapport sur l'évaluation régionale du Saint-Laurent de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada, qui est en cours présentement, soit déposé afin que la faisabilité du Port de Contrecoeur soit évaluée en fonction de l'état de santé actuel du fleuve Saint-Laurent.

Il n'y a aucune urgence à réaliser le projet du Port de Contrecoeur puisque le volume de conteneurs manipulés au Port de Montréal selon des statistiques de l'APM (2025) démontre qu'il est le même en 2014 qu'en 2024. Le projet du Port de Contrecoeur ne peut se faire que sur des hypothèses formulées par les manufacturiers dans un sondage EDC 2025 sur leurs intentions de diversifier leurs marchés. Il faut des données beaucoup plus probantes mathématiquement pour justifier de détruire un environnement exceptionnel comme celui du site de Contrecoeur.

Je demande que la loi C-5 ne soit pas être utilisée pour éviter d'appliquer rigoureusement toutes les lois environnementales du Canada et du Québec puisque le Port de Contrecoeur n'est pas un « projet d'intérêt national » tel que défini dans la loi C-5 et qu'il ne fera qu'accroître la dépendance économique du Canada envers des pays étrangers.

Je demande que des travaux de nuit ne soient pas réalisés pour le futur Port de Contrecoeur de 19 h à 7 h, étant donné les effets que cela pourrait provoquer sur la santé physique et mentale des citoyens.

Je demande des études supplémentaires sur les impacts d'une nouvelle prise d'eau dans le Saint-Laurent de l'APM au niveau du futur Port de Contrecoeur. Celle-ci fournirait jusqu'à 1400 mètres cubes d'eau afin d'arroser les terrains de construction, dont certains identifiés comme contaminés.

D'ailleurs, l'APM n'indique pas comment elle contrôlera le ruissellement de l'ensemble des terrains arrosés, ce qu'il importe de spécifier. Il n'y a aucun détail donné par l'APM sur l'emplacement de cette prise d'eau ni sa construction.

Je demande des études supplémentaires sur : les impacts du dragage dans une zone identifiée par les scientifiques comme étant contaminée par des métaux ; la qualité de l'air à la suite de la coupe de 13 000 arbres ; l'érosion des berges causée par l'augmentation du trafic maritime à venir.

Compte tenu de l'abattage de 13 000 arbres sur l'ensemble du site du futur Port de Contrecoeur, je demande d'implanter des mesures de compensations plus significatives et de planter des arbres dont la taille serait de 6 pieds et non de 6 pouces comme l'APM a commencé à le faire, ce qui est nettement insuffisant comme compensation.

Étant donnée la proximité avec le fleuve, je demande que des alternatives soient envisagées afin que : les bétonnières ne soient pas lavées sur place, car cela implique de construire un bassin de sédimentation dont les eaux traitées (méthode de traitement non précisée) se déverseraient dans le fleuve ; les vidanges d'huile des machines n'aient pas lieu sur place ; le système de stockage d'huiles usées soit à l'extérieur du Port de Contrecoeur.

Je demande des études supplémentaires sur : les impacts du déplacement du Fossé Noir vers son ancien lit naturel à l'est de son emplacement actuel ; la construction d'une zone logistique avec un bassin de sédimentation et des stocks qui serait ajoutée sur d'anciennes terres agricoles à l'extérieur de l'aire du projet désigné, puisque l'eau traitée étant rejetée dans le Fossé Noir et ensuite dans le fleuve.

Je demande une évaluation globale des impacts sur le fleuve Saint-Laurent de deux autres projets de travaux que l'APM a récemment annoncés pour le Port de Contrecoeur : Le Rehaussement du fond marin au quai O1-Contrecoeur et les Aménagements compensatoires pour le chevalier cuivré dans les îles de Verchères, qui prévoient de l'enrochement et un mur brise-lame dans le fleuve.